

Chancellerie communale

Le Conseil communal

Téléphone 032 886 43 00

Tél. direct 032 886 43 90

Télécopie 032 886 43 69

Courriel Chancellerie.VDT@ne.ch

**Aux membres du Conseil
général de Val-de-Travers**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Par la présente, nous avons l'avantage de vous convoquer à la prochaine séance extraordinaire du Conseil général de Val-de-Travers, fixée au

**lundi 22 février 2010, à 20h00
au Collège de Môtiers, salle des conférences**

avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Correspondance
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2010
4. Règlement concernant l'exécution et la réfection des fouilles
5. Acceptation des fonds provenant des anciennes commissions scolaires
6. Motions et propositions
7. Communications du Conseil communal
8. Interpellations et questions

Dans l'attente de cette prochaine séance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, l'assurance de notre parfaite considération.

Val-de-Travers, le 4 février 2010

CONSEIL COMMUNAL

Annexes: - Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2009
- Rapports et arrêtés relatifs aux points de l'ordre du jour
- Pages à insérer dans l'annuaire officiel
- Brochure communale
- Programme définitif de la Fête du 24 février et mise en souscription
- Info RUN 3 / 01.10